

# REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT

du LAEP La Maison des Petits Pas

---

## HORAIRES D'OUVERTURE

**LES LUNDIS et MERCREDIS DE 15h00 A 18H00**

**LES VENDREDIS DE 9H00 A 11H00**

1. Le LAEP accueille les enfants de la naissance à 6 ans accompagnés **exclusivement** de leurs parents / grands-parents ou de leurs représentants légaux.  
Le LAEP n'est pas un lieu d'observation pour des professionnels.
2. **L'adulte référent reste dans le lieu avec l'enfant et en a la responsabilité.**
3. Le LAEP accueille les familles en toute **confidentialité** et avec une totale **liberté de fréquentation**, dans la limite de la capacité d'accueil du lieu (dix familles).
4. Chacun se doit de respecter les différences et les opinions de toutes les personnes présentes dans le lieu.
5. Il est demandé à chacun de respecter le matériel mis à disposition et de le ranger après utilisation.
6. Pour des raisons d'hygiène et de sécurité, il sera demandé aux enfants ainsi qu'à leurs accompagnateurs de porter des chaussons ou des chaussettes antidérapantes. Des sur chaussures sont proposées si nécessaire.
7. Dans un souci de protection des enfants accueillis, le LAEP ne peut recevoir des enfants porteurs d'une infection virale.
8. Pour une bonne entente entre personnes accueillies, **on ne parle pas des usagers absents et les sujets évoqués doivent rester confidentiels.**

*Ces règles sont portées par les accueillants et transmises par les habitués aux nouveaux accueillis.*